



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2006, à 10 heures

Présidente : M^{me} Intelmann (Estonie)

Sommaire

Déclaration de la Présidente

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-54634 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration de la Présidente

1. **La Présidente** dit que bien que l'Organisation des Nations Unies ait fait des progrès notables dans ses efforts de réforme en 2005, il lui faudrait faire beaucoup plus pour donner suite au programme convenu au Sommet mondial de 2005. L'objectif fixé à la Commission lors du Sommet était de consacrer autant d'énergie que possible à la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement dans les délais prévus et la Commission doit s'y conformer. Son travail doit donc avant tout se centrer sur la mondialisation et le développement.

2. L'échelle et le rythme sans précédent auxquels le monde devient interdépendant constituent un défi pour les décideurs et pour les institutions qui doivent s'efforcer de faire de la mondialisation une force positive pour tous. Certaines difficultés critiques générales que rencontre la mondialisation, telles que l'élimination de la pauvreté et les migrations, exigent des dirigeants politiques, tant des pays en développement que des pays développés, qu'ils accélèrent et étendent leur coopération.

3. L'échelle des négociations commerciales menées dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement montre bien la difficulté qu'il y a à gérer la mondialisation. La Commission doit redoubler d'efforts pour relancer ce processus, car laisser passer une importante occasion d'intégrer les économies les plus vulnérables dans le commerce international pourrait miner leur potentiel de développement.

4. Plusieurs autres questions exigent une attention particulière de la part de la Commission. Ses délibérations sur le financement du développement donnent une bonne occasion de préparer la rencontre pour l'examen quinquennal de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey que le Gouvernement du Qatar s'est proposé d'accueillir. S'agissant des migrations, la Commission a la possibilité de donner suite au dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Pour ce qui est de la mondialisation, la Commission pourrait envisager des mesures particulières afin de combler l'abîme grandissant qui sépare les pays et les régions en ce qui concerne leurs moyens technologiques et scientifiques. Dans le domaine du développement durable, la

Commission aura la possibilité de traiter des questions d'énergie.

5. Au cours de la soixante et unième session, la Commission devrait redoubler d'efforts pour améliorer ses méthodes de travail. Le Sommet mondial a procédé à la réforme du Conseil économique et social qui a été chargé de la supervision et du suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des autres objectifs arrêtés en matière de développement. Le Sommet avait également souligné le besoin de cohérence et d'intégration dans les domaines économique et social ainsi que la nécessité d'éviter les doubles emplois lors de l'examen des divers points de l'ordre du jour.

6. Il sera peut-être possible de rationaliser le système de rapports de la deuxième et de la troisième Commissions. Certains points tels que l'élimination de la pauvreté et la mondialisation appellent un examen conjoint des deux commissions; quant au développement il s'agit d'une question aux dimensions multiples qui exige une approche intégrée. Il faut également faire davantage d'efforts pour traduire les textes adoptés par la Deuxième Commission en mesures effectives dans le cadre de plans d'action et de stratégie nationaux et la Commission devrait étudier la manière d'intégrer ces travaux dans les nouvelles fonctions du Conseil économique et social qui portent essentiellement sur la mise en œuvre.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

7. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le programme de travail de la Commission pour la soixante et unième session couvre toute une gamme de questions délicates relevant du programme des Nations Unies en matière de développement. La Commission traitera de l'objectif primordial qu'est l'élimination de la pauvreté, notamment en réunissant le Forum international sur l'élimination de la pauvreté. Elle continuera d'examiner la question connexe des microcrédits et s'intéressera aux questions de développement durable.

8. La Commission se prononcera également sur l'offre faite par le Gouvernement du Qatar d'accueillir une conférence internationale de suivi sur le financement du développement. Le Consensus de Monterrey a défini une nouvelle approche de la

coopération en faveur du développement sous la forme d'un partenariat entre le monde en développement et le monde développé et a accéléré l'adoption de mesures dans de nombreux domaines. Il est vital d'accorder une attention soutenue au suivi de la Conférence de Monterrey.

9. S'agissant des perspectives économiques mondiales, l'orateur dit qu'on s'attend à ce que l'économie mondiale enregistre un fort taux d'augmentation de 3,6 % en 2006, en grande partie comme cela avait été le cas en 2005. Il est probable qu'une certaine décélération de la croissance se produise en 2007, le taux de croissance pour cette année-là étant actuellement évalué à 3 %. Toutefois, divers risques d'aggravation pourraient rabaisser encore plus cette projection. D'abord, la baisse du marché du logement constitue une menace réelle dans un certain nombre de pays, particulièrement aux États-Unis d'Amérique et pourrait avoir un effet d'entraînement prononcé dans un proche avenir. Une baisse marquée des prix du logement dans le cadre de l'économie des États-Unis pourrait provoquer un ajustement désordonné des déséquilibres mondiaux.

10. En deuxième lieu, les prévisions des prix du pétrole et leur impact possible sur la croissance mondiale restent incertaines. À ce jour, une bonne part de la hausse des prix du pétrole a été due à une croissance plus forte qu'escompté de la demande mondiale d'hydrocarbures, qui a coïncidé avec une capacité tendue de production et de raffinage, une situation exacerbée par des catastrophes naturelles et des préoccupations géopolitiques. À court terme, et malgré la récente chute des prix, les mouvements des marchés seront probablement dominés par des craintes de chocs de l'offre.

11. Mais, à la différence des deux périodes antérieures de hausse des prix du pétrole, dans les années 1970 et 1980, la cherté actuelle des hydrocarbures n'a pas eu à ce jour d'effet récessionniste. La raison en est que la hausse des prix du pétrole a été induite par la demande. Toutefois, une perturbation de l'offre aurait des conséquences sans précédent. Il est donc vital d'accroître les investissements afin de protéger l'économie mondiale contre toute perturbation de l'offre des hydrocarbures. Par ailleurs, la volatilité – qui vient d'être notablement accentuée – tant des prix du pétrole que des prix d'un certain nombre d'autres produits de base, constitue pour bon nombre de pays en développement exportateurs de

produits de base un rappel frappant que leur croissance économique reste vulnérable aux vicissitudes des prix des produits de base.

12. En troisième lieu ce qui est peut-être le plus important c'est que l'élargissement des déséquilibres mondiaux et particulièrement le déficit extérieur des États-Unis continue de constituer un risque majeur. Paradoxalement, le déficit qui se creuse aux États-Unis s'est accompagné, dans de nombreux pays en développement, d'un renforcement du secteur extérieur et d'une réduction du taux d'endettement. Cependant, plus on permettra aux déséquilibres de se poursuivre et de se creuser, plus il y aura de risques de voir se produire une dévaluation soudaine marquée du dollar des États-Unis. Un tel ajustement aurait un effet dépresseur sur l'ensemble de l'économie mondiale, avec un impact fortement asymétrique sur les pays en développement.

13. Afin de maintenir une croissance économique mondiale solide, à large assise et stable, la communauté internationale devrait appliquer d'urgence des politiques plus dynamiques pour redresser les déséquilibres mondiaux. L'Organisation des Nations Unies a lancé un appel pour que participe à de tels efforts de coordination un éventail beaucoup plus large de pays que ne le permettent les instances actuelles à participation limitée telles que le Groupe des Huit. L'orateur se félicite donc des initiatives que le Fonds monétaire international (FMI) a prises dans ce domaine. Un tel ajustement coordonné au plan mondial exigerait des mesures pour stimuler l'épargne dans les pays déficitaires et une demande nationale plus forte dans les pays excédentaires.

14. En ce qui concerne la mondialisation, M. Ocampo dit que malgré l'échelle et le rythme actuels du processus de mondialisation, il ne faut pas considérer comme chose acquise d'autres progrès dans l'intégration économique mondiale. Les décideurs se trouvent face à un défi sérieux : veiller à ce que les bienfaits de l'intégration économique mondiale soient largement partagés. Comme il ressort de l'étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006, le monde a été témoin depuis 25 ans d'un processus de double divergence, sous la forme d'un creusement du fossé des revenus entre les pays développés et les pays en développement conjointement avec une divergence de la croissance entre les pays en développement. L'étude a abouti à des conclusions importantes sur la

part qui revient au contexte international et aux politiques nationales dans cette divergence.

15. Au niveau national, l'étude a porté sur le rôle joué par les schémas de spécialisation des pays, sur leur peu de capacité à atténuer les cycles économiques grâce à des mesures macroéconomiques anticycliques et sur la réforme de leurs institutions. On y souligne que les réformes institutionnelles ne doivent pas viser seulement à créer des marchés et à garantir des droits de propriété et que, en ce qui concerne la réforme des institutions, les « big bangs » peuvent faire plus de mal que de bien, alors qu'une modification progressive des institutions pourrait avoir un effet très positif sur la croissance.

16. La croissance de chaque pays en développement ne dépend pas seulement de sa politique économique nationale mais également de l'évolution de la situation régionale et mondiale. Entre 1950 et 1973, la plupart des pays en développement ont connu une rapide croissance économique mais pendant les 20 dernières années du XX^e siècle, quelques-uns seulement ont pu maintenir cette croissance rapide. La plupart enregistrent une forte croissance depuis trois ans mais cette croissance ne peut être considérée comme acquise. La suspension du Cycle du développement de Doha constitue de ce point de vue l'un des principaux ratés de l'année mais on relève certains signes encourageants qui permettent de croire que les négociations pourraient reprendre sous peu.

17. Une difficulté connexe tient à l'écart technologique de plus en plus marqué qui empêche de nombreux pays de pouvoir profiter pleinement de l'économie mondiale. Le Secrétaire général adjoint espère que la Commission se livrera à un débat approfondi sur un recours plus entier à la science et à la technologie pour atteindre les objectifs de développement approuvés par la communauté internationale. Les pays devraient élaborer activement des systèmes d'innovation ainsi qu'une base scientifique solide sur laquelle les faire reposer et procéder aux investissements qui vont de pair, que ce soit dans la formation des ressources humaines ou dans l'infrastructure.

18. Au niveau international, les règles générales régissant les droits de propriété intellectuelle doivent être assez souples pour garantir un transfert de technologie adéquat vers les pays en développement. Un rôle positif pourrait également être joué par la

nouvelle Commission des sciences et de la technique au service du développement, par le mécanisme intergouvernemental de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information approuvé par le Conseil économique et social pendant l'été et également par le lancement de l'alliance mondiale pour les TIC au service du développement (GAID).

19. Les pays les moins avancés sont ceux qui sont le plus touchés par le creusement des disparités à l'échelle mondiale. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui s'est tenue en septembre 2006, s'est penchée sur les résultats économiques de ces pays, en tant que groupe, depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles en 2001. Lors de cette réunion de haut niveau il a été souligné que malgré les forts niveaux de croissance enregistrés depuis 2001, le groupe continue de devoir relever un défi essentiel : faire en sorte que la croissance économique contribue à la réduction de la pauvreté. Les pays les moins avancés doivent continuer d'améliorer leur gouvernance, notamment en renforçant les capacités humaines et institutionnelles et en accordant davantage d'attention à l'égalité entre les sexes, à l'agriculture, à l'infrastructure et au VIH/sida. Les partenaires au développement, y compris d'autres pays en développement, devraient continuer d'apporter davantage d'appui aux pays les moins avancés dans les domaines de l'aide publique au développement (APD), de l'allègement de la dette et de l'accès aux marchés.

20. Une attention moindre a été accordée aux migrations internationales dans les débats d'envergure mondiale. Pourtant, le récent Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement a montré que les migrations peut faire l'objet d'un débat constructif aux Nations Unies et a permis de reconnaître que les migrations internationales constituent un phénomène de plus en plus important et un élément essentiel de la mondialisation susceptible de contribuer positivement au développement. Un large appui a été manifesté à la proposition du Secrétaire général tendant à établir un forum informel, volontaire et consultatif qui permette aux États Membres de continuer de discuter des meilleures idées et stratégies permettant de résoudre les questions de migration.

21. Toutes les questions indiquées ci-dessus font ressortir plus que jamais le besoin d'un multilatéralisme efficace et solide, de politiques cohérentes et de partenariats. Le programme des Nations Unies en matière de développement a été conçu sur la base d'une série de buts et d'objectifs bien définie – les huit objectifs du Millénaire pour le développement – le but prédominant étant de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. Pendant la période de suivi du Sommet mondial, il s'agit avant tout pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement de se préparer à mettre en œuvre ce programme.

22. L'adoption de la résolution 60/265 sur le suivi des résultats du Sommet en matière de développement constitue une mesure importante. Cette résolution est susceptible de constituer un autre instrument pour que les Nations Unies jouent un rôle fondamental afin de promouvoir et de faciliter la coopération internationale au service du développement et la Commission a un rôle central à jouer dans le processus de suivi. Le Secrétaire général adjoint espère que les consultations sur le Conseil économique et social arriveront bientôt à leur terme et aboutiront, elles aussi, à l'adoption d'une résolution sur la réforme du Conseil.

23. Ces deux résolutions serviraient à orienter les efforts tendant à accélérer la mise en œuvre. Les nouvelles fonctions clés attribuées au Conseil que sont les examens ministériels annuels et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement doivent être vigoureuses dès le début. Traditionnellement, les questions traitées par la Commission et par le Conseil ont été examinées séparément. Dans la ligne des résultats du Sommet, il serait peut-être approprié de trouver le moyen de les rassembler. La récurrence de certains sujets dans certaines enceintes intergouvernementales fait ressortir leur importance et dans ce contexte, l'orateur attend avec intérêt le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement, qui permettra de continuer de rechercher les moyens d'accroître la cohérence du système dans ces domaines.

24. Il n'a jamais été aussi crucial d'intensifier les efforts pour mettre en œuvre le programme des Nations Unies en matière de développement. Si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et réaliser pleinement le

programme en matière de développement, il y a lieu de poursuivre ces objectifs d'une manière énergique et intégrée. Le Sommet mondial a fourni de nouveaux instruments, mais les États Membres doivent collaborer collectivement et intensément pour traduire cette approche dans la réalité.

25. **M. Lorenzo** (République dominicaine) rappelle que, au cours d'une visite qu'il a faite dans son pays en août 2006, le Secrétaire général a indiqué à quel point de nombreux pays en développement étaient encore loin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Si l'on veut que les pays en développement atteignent ces objectifs, il leur faut une croissance économique rapide, des infrastructures de base, une solution à la crise énergétique, une reprise de l'emploi, des progrès plus marqués dans l'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC) et un nouvel engagement à l'échelle mondiale en faveur de l'agriculture dans les pays pauvres à économie rurale.

26. Le commerce est un moteur de croissance vitale et les pays en développement n'obtiendront pas la croissance économique nécessaire pour atteindre les objectifs fixés si les négociations de Doha ne parviennent pas rapidement à des résultats satisfaisants. L'orateur se demande donc à quel point la croissance économique est entravée par l'incertitude qui règne par suite de la cherté des prix des hydrocarbures et de la vulnérabilité des pays des Caraïbes et de nombreux autres pays à d'autres catastrophes. Le Secrétaire général adjoint a exprimé par le passé l'espoir que, grâce à la coopération, les pays producteurs et consommateurs de pétrole seraient en mesure de maîtriser la situation mais rien ne permet de le penser à ce jour. Il s'interroge donc sur le besoin urgent d'un sommet du pétrole.

27. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond que l'Organisation des Nations Unies et plusieurs autres organisations internationales ont souligné à maintes reprises l'impact sur de nombreux pays en développement des prix élevés du pétrole et des catastrophes naturelles. De toute évidence, la cherté du pétrole a des effets très différents – parfois positifs, parfois négatifs – selon le pays en développement ou le pays en transition que l'on considère.

28. Toutefois, il est possible de répondre à certains besoins communs, notamment grâce à une coopération

internationale tendant à réduire la volatilité des prix du pétrole. Il est bien entendu difficile de s'entendre sur les tendances des prix du marché qui sont déterminées par un ensemble complexe de facteurs influant à la fois sur la demande et l'offre. Depuis quelques semaines, les prix du pétrole ont notablement chuté par rapport au niveau record qu'ils avaient atteints, mais pendant les deux ou trois années qui ont précédé la volatilité a été très marquée.

29. Pour qu'une telle coopération donne des résultats, il faudra la maintenir aussi bien pendant les périodes où les prix des hydrocarbures seront élevés que pendant celles où ils seront bas. Il est certes très important de tenir compte de la situation des pays importateurs de pétrole mais on a connu récemment des moments où les prix du pétrole étaient faibles. L'orateur, quant à lui, a entendu aussi bien les pays importateurs qu'exportateurs de pétrole exprimer leur intérêt pour une coopération. Par ailleurs de nombreuses institutions financières se sont déjà déclarées disposées à coopérer pour résoudre des problèmes causés par la cherté du pétrole mais une telle coopération se réalisera par les voies normales.

30. **M. Atiyanto** (Indonésie) se félicite de l'accent mis par le le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales sur le besoin de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté. Il espère que ce sera l'une des préoccupations de la Commission dans le cadre des travaux de la session en cours. Il souhaiterait connaître les vues du Secrétaire général adjoint sur les initiatives à effet rapide préconisées dans le cadre des résultats du Sommet.

31. **M. Ocampo** (Secrétaire général aux affaires économiques et sociales) répond que les discussions continueront de se centrer sur l'élimination de la pauvreté, notamment dans les régions du monde où peu de progrès ont été obtenus. S'agissant des initiatives à effet rapide, plusieurs des organismes publics et privés ont commencé à participer et des mesures ont déjà été prises notamment la distribution de moustiquaires antipaludiques. Il faut continuer de trouver des initiatives qui permettent des avancées importantes dans des délais courts.

32. **M. Edrees** (Égypte) dit que sa délégation souhaiterait recevoir davantage d'informations sur la reprise du Cycle de Doha et sur l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement.

33. **M. Ocampo** (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales) répond qu'il est « prudemment optimiste » quant à la reprise des pourparlers. Les mesures prises par certains pays, dont les États-Unis, pour entamer de nouvelles négociations sont encourageantes. L'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement élabore des initiatives pilotes dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la gouvernance dans l'espoir que celles-ci encourageront les parties prenantes à entreprendre d'autres actions.

Débat général

34. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les résultats des principales conférences et sommets à caractère économique et social n'ont toujours pas été pleinement mis en œuvre et que l'écart en matière de développement économique entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de se creuser. De toute évidence, la mondialisation n'a toujours pas libéré les pauvres d'une pauvreté et d'une faim déshumanisantes.

35. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance aux trois piliers du développement durable et au besoin d'une mise en œuvre intégrée. Pour parvenir à éliminer la pauvreté, il faut trouver les moyens de changer les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables, les pays développés ouvrant la voie, et de protéger et de gérer l'assise en ressources naturelles du développement économique et social.

36. La communauté internationale doit mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en répondant aux besoins qu'ont les pays en développement de techniques évoluées et appropriées, de moyens financiers, d'éducation et de formation, de renforcement des capacités et de promotion des ressources humaines.

37. S'agissant des migrations et du développement, il importera de poursuivre le dialogue engagé lors du récent Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement et d'élaborer un mécanisme international de suivi, fondé sur le principe du partenariat, afin de renforcer l'effet positif des migrations et réduire de son effet négatif.

38. La résolution de suivi sur la question du développement a mis en exergue la nécessité pour les Nations Unies de jouer un rôle fondamental dans la promotion de la coopération internationale au service du développement et dans la mise en œuvre des objectifs en matière de développement sur lesquels la communauté internationale s'est entendue, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 60/265, par. 2 de l'Assemblée générale). Il faut que l'ONU montre sans ambiguïté sa volonté politique dans ce domaine et ne se contente pas de prôner sans conviction la mise en œuvre d'un ordre financier, économique et social équitable et équilibré. Le Groupe des 77 et la Chine, quant à eux, demeurent déterminés à faire valoir la nécessité pour les pays développés de prendre des mesures concrètes pour donner suite à tous les engagements pris en matière de commerce, de subventions agricoles et de transfert de ressources vitales au pays en développement.

39. **M. Rosengren** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie), de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, des pays participant au processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et en outre de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne met en œuvre diverses initiatives pour trouver de nouvelles ressources en vue du financement du développement et qu'elle assurera également le suivi et la réalisation de ses engagements en ce qui concerne l'efficacité de l'aide à tous les pays en développement, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle. La coordination des donateurs et l'alignement sur les systèmes des pays bénéficiaires sont certes des facteurs importants mais il est également essentiel pour les pays en développement de créer un cadre national porteur, d'élaborer des politiques saines pour assurer une meilleure gouvernance et d'assurer le suivi et la réalisation de leurs engagements en vue d'une aide efficace. Les institutions multilatérales doivent également poursuivre leurs efforts pour garantir une plus grande efficacité de l'aide.

40. L'Union européenne se félicite de ce que l'initiative d'allègement de la dette multilatérale ait été mis en œuvre dans le strict respect du calendrier et voit favorablement les discussions en cours sur le

renforcement du cadre de viabilité de la dette. Elle exhorte tous les donateurs et les bénéficiaires à traduire leurs engagements politiques en engagements financiers juridiquement obligatoires.

41. L'Union européenne continue de souscrire pleinement au programme de Doha en matière de développement et espère que les négociations reprendront bientôt. Elle appuie fermement l'initiative « Aide pour le commerce » et assure déjà un accès hors taxe et hors quota à tous les produits, à l'exception des armes, provenant des pays les moins avancés.

42. L'Union européenne souscrit aux efforts communs menés au plan international pour mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial sur le développement durable. Il est vital de protéger les ressources naturelles, et d'assurer des modes de consommation et de production viables tout en sauvegardant l'environnement. L'Organisation des Nations Unies doit relever les défis immédiats que lui pose la protection de l'environnement et la préparation de conditions de vie durable pour les générations à venir. À cet égard, l'Union européenne demande que soit reprise le plus vite possible la discussion sur la gouvernance de l'environnement dans le cadre de l'Assemblée générale.

43. Bien que d'importants progrès viennent d'être réalisés dans le domaine de l'aide humanitaire, davantage doit être fait pour sauver des vies. Parmi les principaux problèmes il y a lieu de citer l'accès continu et sans entrave au personnel humanitaire, l'amélioration des efforts de coordination et la mise en place d'un financement d'urgence souple.

44. L'Union européenne attache beaucoup d'importance au programme des TIC au service du développement et continue de s'appuyer sur le système des Nations Unies pour coordonner la mise en œuvre de ce programme et pour que soit assuré à l'échelle du système le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information.

45. Enfin, l'Union européenne continue de souscrire pleinement au renforcement des travaux de la Deuxième Commission et à l'amélioration de ses méthodes de travail. Il faut continuer de rationaliser l'ordre du jour de cette Deuxième Commission, notamment en regroupant davantage les points et les sous-points, et produire des rapports et des résolutions en moins grand nombre et mieux ciblés. Il faut espérer que les travaux de la Deuxième Commission seront

pris en compte dans les efforts menés pour revoir la répartition des tâches entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

46. **M. Miller** (États-Unis d'Amérique) dit que le changement économique le plus marqué des 20 dernières années a été la libéralisation du commerce international et le phénomène connu sous le nom de mondialisation. Des pays tels que l'Afrique du Sud, la Chine, le Mexique et les États-Unis ont souscrit à la mondialisation et en ont fait usage pour donner à leurs citoyens davantage de possibilités au plan économique et pour leur assurer une plus grande prospérité.

47. Malheureusement, les pays n'ont pas tous procédé à un changement politique ou économique et il est décourageant de voir le peu d'effet que la Deuxième Commission a eu sur les grands changements économiques et sociaux qui se sont produits à la fin du XX^e siècle. Il est évident que la Commission doit analyser plus soigneusement les facteurs de développement et de croissance économique. Manifestement, les pays qui ont ouvert leurs marchés, promu l'esprit d'entreprise et accordé à leurs citoyens un plus grand contrôle sur leur vie et leur travail ont connu une croissance économique et une prospérité plus poussées.

48. Un autre débat important porte sur le rôle de l'État-nation dans l'activité économique. Ce ne sont pas seulement les États qui empiètent sur la liberté individuelle mais également les autorités internationales qui se placent au-dessus des États. Les institutions internationales actuelles sont régies par le vote des pays et non par celui des personnes; or, un tel système manque ne serait-ce que de la plus élémentaire légitimité démocratique que représenterait une prise de décision fondée sur le principe « une personne = une voix ».

49. Si les pays ne comprennent pas les principes de base de la gouvernance, il y a peu de chances que le développement se produise. Peut-être la contribution la plus importante de la Deuxième Commission serait-elle de discuter de la création d'emplois et d'autres moyens de faire que les citoyens soient à même d'améliorer leur niveau de vie. À cet égard, rien n'est plus important que de mettre en place un contexte réglementaire permettant aux entrepreneurs de prospérer. D'après la Banque mondiale, parmi les obstacles à la création d'entreprises on doit citer des droits de propriété et une exécution des contrats mal

établis, la cherté des licences et de la mise en conformité, la longueur et le coût des procédures de faillite. Il ne faut surtout pas perdre de vue que ces obstacles pénalisent particulièrement les nombreuses femmes entrepreneurs dans les économies informelles des pays en développement. L'ONU pourrait jouer un rôle en aidant les gouvernements à démanteler les obstacles à la création d'entreprises et à simplifier leur système réglementaire afin de mettre en place un climat plus propice au développement du secteur privé.

50. Finalement, il faut reconnaître que, même si l'aide publique apportée par les donateurs est un moyen approprié et utile de stimuler le développement économique, il est plus utile de s'attaquer à des problèmes tels que les obstacles à la création d'entreprises, à la croissance et à la concurrence. La faiblesse des droits de propriété font que les entreprises restent dans le secteur informel; l'informalité empêche la croissance des entreprises, entrave l'état de droit et empêche la concurrence. Si la Deuxième Commission veut aider à éliminer la pauvreté et à étendre le cercle de prospérité, elle doit se concentrer sur les questions qui ont une importance pratique et qui peuvent avoir également un impact.

51. **M. Akram** (Pakistan) se félicite de ce que, malgré tout, l'économie mondiale a enregistré une croissance continue que l'on peut attribuer au taux élevé de consommation, aux investissements dans un secteur manufacturier concurrentiel, à l'augmentation notable des liquidités dues aux excédents commerciaux et aux nouveaux instruments financiers. Toutefois, on ne peut ignorer la menace de déséquilibres macroéconomiques capables de provoquer un relâchement à l'échelle mondiale. À long terme, le plus grand danger tient à la marginalisation de la majorité de la population mondiale et à son exclusion du cercle de prospérité créée par la mondialisation. Nombreux sont les pays qui sont imprégnés de pauvreté et manquent de moyens de production, leur situation étant exacerbée par des troubles politiques et une mauvaise gouvernance.

52. Idéalement, l'ONU devrait participer à une gouvernance cohérente et systématique de l'économie nationale, car elle a déjà contribué à la promotion du concept selon lequel le principe d'équité doit être défendu sans perdre de vue les critères d'efficacité et de croissance. Les objectifs fixés par les grandes conférences et sommets des Nations Unies au cours de la décennie précédente ont permis de dégager des

décisions et des mesures opérationnelles tendant à étendre la prospérité au monde entier. Les espoirs que les pays en développement avaient d'attirer l'attention sur leurs priorités ont été déçus ces dernières années. L'accent mis sur le développement lors du Sommet mondial de 2005 a été relégué au second plan par les préoccupations sécuritaires des grandes puissances; c'est ainsi que les résultats du Sommet mondial ne contiennent que peu d'engagements nouveaux ou fermes à la poursuite des objectifs de développement. Dans des domaines tels que le commerce et les investissements, certaines formulations constituent en fait une régression par rapport aux engagements passés.

53. Bien que l'application des objectifs convenus au plan international ait été placée bien en vue dans le programme de développement de 2006, on a entendu dire que l'ONU n'intervenait pas directement dans la mise en œuvre des décisions du Sommet. Les divergences d'ordre politique sur ce point ressortent des négociations prolongées sur la résolution de suivi sur la question du développement et de l'impossibilité d'adopter une résolution sur la revitalisation du Conseil économique et social. Le Pakistan estime que la disposition centrale de la résolution de suivi est celle concernant le suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs convenus au plan international en matière de développement et attache une importance particulière aux recommandations de la Commission de statistique tendant à élaborer des indicateurs spécifiques pour évaluer les progrès réalisés dans cette mise en œuvre. Il faudrait mettre au point un tableau très complet qui permette d'évaluer les mesures prises et enregistrer sur une base annuelle les progrès accomplis. On pourrait alors recommander des politiques appropriées dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, d'après les conclusions tirées grâce à un mécanisme de suivi.

54. Il est essentiel de rationaliser et de renforcer le mécanisme de coopération en faveur du développement du système des Nations Unies au niveau national, régional et mondial car le rôle d'appui au développement joué par l'Organisation peut se révéler utile s'il est rempli de manière cohérente et coordonnée.

55. L'année 2007 devrait être marquée par des mesures fermes tendant à établir des stratégies nationales de développement et par des engagements que prendra la communauté internationale d'appuyer

ces stratégies. L'accent doit continuer d'être mis sur les principaux objectifs de développement dans le but de mettre fin à la pauvreté et au sous-développement dans la majorité des pays en développement.

56. Au niveau national, il est essentiel de promouvoir les politiques et les programmes qui assurent au plan macroéconomique la stabilité des investissements dans les ressources humaines, dans l'infrastructure et les moyens de production, dans une orientation vers les exportations et une bonne gouvernance. On pourrait mobiliser des ressources nationales en faveur du développement grâce à un certain nombre de mesures, notamment une meilleure administration fiscale et l'octroi de titres de propriété aux pauvres, des mesures adéquates d'incitation devraient être prises pour promouvoir ces politiques. Tout en souscrivant à bon nombre des observations formulées par le représentant des États-Unis, l'orateur souhaite ajouter que les obstacles au développement ont une portée plus large et sont plus omniprésents que les obstacles à l'entreprise.

57. La valeur de l'intégration régionale a été clairement reconnue et cette intégration devrait être activement encouragée pour promouvoir la croissance économique, la paix et la stabilité. Au niveau mondial, cinq objectifs vitaux doivent être poursuivis simultanément : un financement adéquat en faveur du développement, la relance et la conclusion du Cycle de Doha, un accès accru à la technologie, l'adoption du développement durable comme politique centrale en faveur des pays développés et en développement et un accord sur la marche à suivre pour résoudre la question des migrations et celle du développement.

58. La question d'une gouvernance économique internationale équitable ne peut plus être évitée. Les pays riches ne peuvent pas continuer à déterminer la politique et les paramètres au plan des finances mondiales ni les politiques monétaires et commerciales qui ont un impact important sur la destinée des pays les plus pauvres. Le Pakistan croit fermement dans le rôle que l'ONU a à jouer dans une gouvernance économique mondiale. Le Sommet de 2005 ayant constitué une occasion perdue de développement, il est d'avis que de nouveaux calendriers doivent être arrêtés pour atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au plan international. Un sommet des Nations Unies consacré exclusivement développement devrait être organisé en 2010.

59. **M. Churkin** (Fédération de Russie) dit que l'attention portée par la Commission pendant la session en cours en vue de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Sommet mondial de 2005 a également servi de guide à la Fédération de Russie pour la présidence du Groupe des Huit qu'elle occupe actuellement (G-8). Les discussions qui se sont récemment tenues sur le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés ont non seulement porté sur le fond, mais ont également permis de déterminer des approches communes ainsi que les principaux domaines d'activité qui devraient permettre de résoudre les problèmes internationaux urgents.

60. En ce qui concerne les questions macroéconomiques, l'orateur dit que la Fédération de Russie attache une grande importance à un financement du développement qui soit stable et prévisible. La situation sociale et économique qui prévaut dans de nombreux pays en développement, venant s'ajouter aux nouveaux défis que pose la mondialisation, appelle des mesures décisives. La Fédération de Russie a fait des progrès dans les domaines économique et social; elle est ainsi déjà le plus important donateur aux pays pauvres très endettés (PPT) en termes de PNB et le troisième par ordre d'importance en termes d'annulation de la dette des pays les moins avancés. Le Gouvernement russe reconnaît qu'augmenter le volume de l'aide n'est pas une panacée mais que la qualité et l'efficacité de l'aide doivent également être améliorées afin de mettre en place un système stable et prévisible de fourniture d'assistance. Il est essentiel de s'attacher à développer les sources nationales de croissance et à mobiliser les ressources, à créer un climat favorable aux investissements, à assurer une bonne gouvernance ainsi que la transparence et à mener la lutte contre la corruption.

61. Ce qui est regrettable c'est que la valeur du commerce international en tant que facteur clef de la croissance économique du développement et les efforts déployés pour assurer une assise plus équitable au commerce ont été sapés par la suspension du Cycle de Doha et la reprise de la tendance au protectionnisme. Dans ce cadre, l'orateur se déclare préoccupé par les retards apportés à l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce du fait en partie des exigences excessives dont cette adhésion est assortie et souligne que, tant que certaines réformes

économiques n'auront pas été menées à bien, le Gouvernement russe considérera qu'il lui faut maintenir une protection mesurée de certains secteurs spécifiques d'importance vitale pour l'économie, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

62. Les questions d'environnement et de développement durable doivent être abordées dans un esprit pragmatique pour encourager la prise de mesures pratiques en vue de la réalisation de buts et d'objectifs mondialement acceptés. La Russie est d'avis qu'une attention particulière doit être accordée aux changements climatiques, à la déforestation, à la biodiversité et à l'aménagement des établissements humains. Les résultats des récentes réunions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ainsi que la Commission du développement durable (CDD) sont encourageants. La Deuxième Commission devrait donner des orientations politiques claires qui permettent d'aller plus facilement de l'avant.

63. L'orateur confirme l'engagement de sa délégation à l'égard du programme humanitaire de la Commission et souscrit à la recommandation du Conseil économique et social concernant le renvoi des résolutions humanitaires aux sessions plénières de l'Assemblée générale, dans l'idée que cela permettrait une discussion mieux ciblée et plus utile sur la coordination de l'aide humanitaire. L'examen des situations propres à certains pays devrait servir de base à d'autres améliorations dans ce domaine.

64. L'examen triennal d'ensemble des activités de développement (TCPR), devrait être le principal moyen pour étudier toutes les propositions de réforme, y compris celles issues des travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement.

65. **M. Jenie** (Indonésie) dit, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), que, parallèlement à la croissance et à l'extension des économies que les pays en développement ont connues ces dernières années, la région de l'Asie du Sud-Est a enregistré une croissance moyenne de 5,5 % l'année précédente. Les apports en investissements étrangers directs ont atteint 38 milliards de dollars pendant la même période et des résultats commerciaux positifs

d'une valeur de l'ordre de 646 milliards de dollars. Toutefois, ces taux de croissance ne sont pas assez forts pour soutenir les efforts que déploient les gouvernements afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de lutte contre la pauvreté. La hausse des prix du pétrole et les incertitudes qui règnent quant aux négociations de Doha pourraient aggraver la situation.

66. Vu sous cet angle, il est d'autant plus important de mettre en œuvre un partenariat mondial pour le développement, en tirant parti de l'élan créé par l'adoption de la résolution de l'ONU sur le suivi des résultats du Sommet mondial de 2005. Les mesures prises dans ce domaine devraient inclure l'adoption de politiques commerciales équitables qui répondent aux besoins des pays en développement, le renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne le commerce international, un financement accru en faveur du développement et l'instauration d'un équilibre entre les politiques nationales et les engagements internationaux.

67. La communauté de l'ANASE souhaite elle aussi promouvoir la coopération régionale en étudiant les possibilités d'une coopération régionale qui lui sont offerts sur un marché intégré et transparent, qui serve d'ici 2015 de base de production internationale. Des progrès réguliers ont été réalisés en vue de l'application du programme d'action de Vientiane de 2004, qui vise entre autres à combler le fossé qui existe entre ses membres en matière de développement. L'ANASE contribue également à la croissance régionale dans le cadre de la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique intitulée « Horizon 2015 : la voie à suivre », et est résolue à obtenir des résultats tangibles grâce à une meilleure coopération Sud-Sud et des accords tripartites avec des partenaires au développement.

68. **M. Nguyen Tat Thanh** (Vietnam) dit que la suspension du Cycle de Doha a été décevante et que les pays en développement devraient continuer de s'adapter au système dominant en s'intégrant dans l'économie régionale et mondiale. Toutefois, les mécanismes qui faussent les échanges, les subventions aux exportations, le soutien et les obstacles internes qui rendent les exportations des pays en développement artificiellement moins concurrentielles continueront de donner aux pays riches un avantage disproportionné.

Bien que l'on ait reconnu qu'il était crucial d'augmenter les flux de capitaux et le financement au service du développement si l'on voulait donner les moyens aux pays en développement d'atteindre les objectifs approuvés en matière de développement au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, l'APD demeure au-dessous du seuil fixé comme objectif. S'agissant des engagements internationaux en matière de financement du développement, il est urgent d'aller de l'avant. La délégation vietnamienne s'est félicitée des efforts déployés pour trouver de nouvelles sources de financement, y compris celles recommandées par le Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement et accueille avec satisfaction l'engagement pris par les partenaires au développement, notamment l'Union européenne, qui leur permet de remplir leurs obligations en matière d'APD.

69. Outre l'APD, l'allègement de la dette et le commerce pourraient aider les pays à faible et moyen revenus à utiliser efficacement leurs ressources pour accélérer la réalisation de leurs objectifs. À cet égard, l'orateur demande que soit appliqué immédiatement l'accord du G-8 concernant l'annulation de la dette pour les pays pauvres lourdement endettés qui réunissent les conditions requises.

70. La Commission a joué un rôle important en inscrivant le développement au cœur du programme de l'ONU. Le Vietnam souscrit à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation ainsi qu'à l'adoption d'initiatives visant renforcer ses liens avec d'autres institutions multinationales, financières, commerciales et d'aide au développement. Le Vietnam a fait tout son possible pour s'intégrer dans l'économie internationale et pour élargir sa coopération avec les organisations internationales et les autres pays. En tant que membre de l'ANASE, il s'efforce activement de conclure des accords de libre-échange avec ses partenaires ou de les appliquer pleinement, de promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et de renforcer les partenariats économiques avec les pays industrialisés. L'orateur est également heureux de constater que les négociations bilatérales concernant l'adhésion du Vietnam à l'Organisation mondiale du commerce seront totalement achevées d'ici la fin de 2006. En novembre, son pays accueillera le Sommet pour la coopération économique des pays d'Asie-

Pacifique (APEC). En conclusion, l'orateur réaffirme la détermination de son gouvernement à atteindre les objectifs convenus au plan international et sa disposition à collaborer avec la communauté internationale pour réaliser la vision commune d'un monde meilleur.

71. **M. Blas** (Philippines) évoque la résolution 60/187 intitulée « Crise de la dette extérieure et développement » qui se fonde sur les discussions menées par le Club de Paris et sur l'évaluation que celui-ci a faite de la proposition de la délégation philippine tendant à convertir la dette en prises de participation dans le cadre des projets liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Cette initiative mettrait à la disposition de la communauté internationale un autre mécanisme pour résoudre le problème de la dette des pays en développement, notamment des pays à revenu intermédiaire et complète l'accord du G-8 tendant à annuler la dette multilatérale des pays pauvres lourdement endettés. Les créanciers auraient ainsi la possibilité de réinvestir dans les économies des pays débiteurs 50 % d'une part convenue des versements au titre du service de la dette sous forme de prises de participation dans des projets appropriés. Le représentant philippin exhorte les États Membres, tant les riches que les pauvres, à appuyer cette proposition.

72. Il évoque également le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement qui a eu lieu quelques jours auparavant. Son pays est résolument partisan de renforcer la coopération internationale pour protéger les droits de tous les travailleurs migrants, pour lutter contre la traite des personnes, pour établir des partenariats en vue d'une gestion équilibrée et systématique des migrations qui bénéficient à la fois aux pays d'accueil et de départ, pour réduire le coût de transfert des envois de fonds des migrants et pour minimiser les effets négatifs de la migration. À cet effet, les Philippines sont entièrement favorables à la création d'un forum consultatif mondial qui permette de maintenir l'élan créé par le Dialogue de haut niveau.

73. L'orateur conclut par un appel qu'il lance à la communauté internationale pour qu'elle aide son pays dans ses efforts de nettoyage à la suite de la catastrophe écologique survenue dans le sud des Philippines où un déversement d'hydrocarbures met en péril la faune marine et fait courir des risques sanitaires à la population locale.

74. **M^{me} Blum** (Colombie) dit qu'un des plus grands défis auxquels la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ait à faire face est la réduction des inégalités, comme il ressort du rapport « The Millennium Development Goals: a Latin American and Caribbean Perspective », dont l'établissement a été coordonné par la Commission économique en Amérique latine et les Caraïbes. La question du développement durable, avec ses trois piliers que sont la croissance économique durable, le développement social et la protection de l'environnement revêt une importance particulière dans ce contexte; même si la responsabilité incombe au premier titre à chaque pays, le succès ou l'échec dépend essentiellement de facteurs extérieurs. Malgré deux décennies d'effort, les pays en développement n'ont pas réussi à s'assurer la durabilité; d'où l'importance d'atteindre les objectifs en matière d'APD et d'accorder une attention spéciale aux besoins des pays à revenu intermédiaire.

75. La délégation colombienne souscrit à l'organisation d'une conférence de suivi sur le Consensus de Monterrey qui permettrait de réformer le système financier international. La Colombie a amélioré son contrôle des banques et des établissements financiers et espère que d'autres pays, particulièrement les pays développés, font des efforts semblables. Elle partage la déception générale face à la suspension du cycle de négociations qui pourrait néanmoins être mené à une conclusion satisfaisante si les pays qui attribuent des subventions à l'exportation et divers types de soutien interne montraient davantage de souplesse.

76. En tant que membre du Groupe Cairns, la Colombie est disposée à prendre des mesures pour assurer le succès du Cycle de Doha, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés. La représentante se déclare satisfaite du Dialogue de haut niveau récemment organisé sur les migrations internationales et le développement qui a mis en lumière un des aspects les plus importants de la mondialisation, à savoir, la mobilité internationale de la main-d'œuvre. L'Organisation des Nations Unies est l'enceinte la plus appropriée pour poursuivre le débat sur cette question, en tenant dûment compte des droits des migrants et de leurs contributions aux économies tant des pays de départ que des pays d'accueil. S'agissant des catastrophes naturelles, la Colombie souscrit à la Déclaration et au cadre d'action de Hyogo dans le souci d'améliorer le mécanisme d'alerte rapide.

Foncièrement attachée à la prévention des catastrophes naturelles, elle a adopté un programme dit des « familles gardiennes des forêts » visant à lutter contre l'abattage de la forêt tropicale et les cultures illicites.

77. La délégation colombienne reconnaît qu'il faut prendre des mesures pour assurer une pleine efficacité à l'action menée par l'Organisation sur le terrain, conformément aux principes énoncés dans la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, et pour renforcer sa capacité à répondre de manière souple aux besoins des pays concernés, notamment en faisant en sorte que le financement des activités opérationnelles en faveur du développement relève davantage des ressources de base. Les ressources moins prévisibles ne devraient être utilisées que à titre complémentaire.

78. **M. Yousfi** (Algérie) dit que, faute d'une approche globale à long terme fondée sur le principe de la solidarité, les efforts des pays en développement pour se développer continueront d'être entravés par des facteurs structurels. Il souligne le besoin de cadres institutionnels permettant de mener une action concertée qui soit efficace et démocratique. Les institutions internationales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce ont un rôle décisif à jouer en palliant les carences d'une mondialisation asymétrique et en mettant en œuvre, en consultation avec les pays du Sud, des politiques de développement adaptées à leurs besoins. Le processus de réformes de ces institutions, lancé à Singapour, devrait permettre de prendre ces besoins plus pleinement en compte.

79. L'orateur se félicite des initiatives bilatérales et multilatérales prises par les partenaires des pays développés pour alléger le fardeau de la dette des pays les moins avancés et pour lutter contre les maladies endémiques qui les accablent mais il lance un appel pour qu'il soit fait montre de manière continue d'une plus grande solidarité dans ce sens. Il y a lieu de mettre un accent particulier sur le financement du développement et sur les réponses à donner aux préoccupations des pays les plus vulnérables dans le cadre des négociations commerciales.

80. L'Algérie a participé avec satisfaction au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui lui a permis de réaffirmer l'importance d'une approche globale et intégrée de la question qui soit cohérente et équilibrée

et de souligner le besoin de respecter les droits des migrants grâce à un renforcement du système des normes internationales régissant les flux migratoires. Les migrants seront ainsi en mesure de contribuer à la cohésion et à la stabilité internationales ainsi qu'à la création de richesses pour le bénéfice de tous.

81. Si l'ONU doit rester le cadre le plus approprié pour l'élaboration de politiques internationales de développement économique et social, tout doit être fait pour renforcer son caractère multilatéral et lui permettre de continuer d'agir au service du développement. La réforme envisagée du Conseil économique et social doit viser à confirmer le rôle central du Conseil dans la coordination du développement économique et social et à lui donner les moyens de mener à bien son mandat. Dans le même ordre d'idées, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres rencontres du système multilatéral susceptibles de faire appel à des compétences techniques importantes dans le domaine du développement devraient continuer de recevoir un appui.

82. Abordant la question des catastrophes naturelles, l'orateur dit que compte tenu de leur fréquence accrue et du lourd tribut en vies humaines et en dommages matériels qu'elles font payer, les plans de développement devraient s'inscrire dans une perspective globale à long terme. Il conclut en lançant un appel à une action collective pour lutter contre la dégradation de l'environnement, qui exige des efforts conjoints des pays développés et des pays en développement dans le cadre d'une véritable coopération internationale grâce à l'apport de moyens financiers suffisants pour renforcer les capacités et à la création de mécanismes efficaces de transfert de technologie respectueux de l'environnement.

83. **M. Badji** (Sénégal) dit que l'année précédente, des progrès notables ont été réalisés dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, la dette multilatérale de 18 des pays les moins avancés, dont le Sénégal fait partie, a été annulée; une taxation de voyages aérien a été instaurée et l'initiative des « villages du Millénaire » a été lancée. Beaucoup reste cependant à faire, notamment en Afrique, où les efforts de développement ne peuvent aboutir sans que des mesures viables et permanentes ne soient prises pour s'attaquer aux causes profondes de son inertie économique; c'est cette raison qui sous-tend l'initiative du Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD) adoptée en 2002. Tout en reconnaissant que c'est à l'Afrique qu'incombe en premier lieu la responsabilité de son propre développement, l'orateur souligne que la communauté internationale se doit d'honorer son engagement d'appuyer cette initiative. Il lance un appel pour que davantage d'efforts soient faits en faveur d'un système commercial international équitable et pour corriger les déséquilibres propres à la mondialisation, en faisant observer que les pays les plus pauvres sont devenus plus fragiles que jamais auparavant en raison de facteurs exogènes tels que l'instabilité des prix mondiaux des produits de base et les catastrophes naturelles. Dans ce contexte, la suspension du Cycle de Doha et la hausse vertigineuse des prix mondiaux des hydrocarbures sont source de grave préoccupation pour l'Afrique, pour le Sénégal en particulier, où la hausse de la facture du pétrole a sérieusement compromis un certain nombre d'avancées sociales importantes. La récente création de l'Association des pays africains non producteurs de pétrole (PANPP) constitue un effort pour résoudre ce problème. De plus, il a fallu mettre en œuvre dans l'urgence les engagements pris au Sommet mondial de 2005, notamment en déliant l'APD et en réformant le système des Nations Unies.

84. L'orateur se félicite de l'accent que le Dialogue de haut niveau récemment organisé sur les migrations internationales et le développement a mis sur les principes de la responsabilité partagée, de l'intérêt mutuel et du codéveloppement. Le Président du Sénégal a, quant à lui, proposé de tenir une conférence des intellectuels africains de la diaspora pour examiner en particulier les énormes possibilités que pourrait offrir pour le développement de l'Afrique sa population expatriée.

85. En mettant en œuvre sa stratégie de lutte contre la pauvreté et en assurant un climat plus favorable aux entreprises, le Sénégal a relevé bon nombre de défis ce qui lui a permis d'atteindre un taux de croissance économique moyenne de 5 % sur les cinq dernières années. Afin de consolider ses réalisations, il entreprend des efforts pour obtenir une croissance accélérée pendant la période 2006-2015, dans le but d'atteindre un taux de croissance d'au moins 7 % tout en continuant de s'employer résolument à promouvoir l'éducation et les soins de santé, l'amélioration de la condition de la femme et la lutte contre les maladies infectieuses.

La séance est levée à 13 heures.